

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230407-2023D013-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois et le 7 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCOBELLO Christiane et MAURY Thomas,

Etaient représentés : JULLIEN Jean-Marc, procuration à POCOBELLO Christiane, Roger BERGERAS, procuration à Maryse DUFOUR, Marion SAVOY, procuration à Daniel COLAS

Etaient absents et excusés :

A été nommé secrétaire de séances : Christiane POCOBELLO

REUNION DU
7 avril 2023

Date de convocation :

21/03/2023

Date d'affichage :

13 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou repres :9

Absents :0

Délibération
2023-13

OBJET :

Vote des subventions allouées aux associations année 2023.

Monsieur le Maire propose d'octroyer les subventions 2023 suivantes aux associations :

• ADMR	75 €
• Amicale jeunes sapeurs-pompiers de Mervans	120 €
• Club La Renaissance	125 €
• La forêt gourmande	200 €
• Donneurs de sang Mervans	80 €
• Le souvenir français	150 €
• USEP	120 €
• COOP Diconne	12 € par élève
• COOP Devrouze	12 € par élève
• Les amis de Diconne	125 €

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité l'octroi des subventions ci-dessus.

Fait à Diconne, le 7 avril 2023

Le Maire,
Robert COULON



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 071-217101757-20230407-2023D013-DE

